



N'ajoutons pas à la crise celle de l'éducation !

C'est la rentrée de Luc Chatel : il succède à Xavier Darcos qui durant deux années a brutalisé l'Ecole en imposant des réformes mal fagotées, trop souvent élaborées dans la précipitation et l'improvisation avec un dialogue social restreint et rugueux !

Dans les écoles, la rentrée se fait avec un affichage de 500 postes supplémentaires pour accueillir 17.000 élèves de plus. C'est la scolarisation des enfants de deux ans qui est frappée de plein fouet : elle s'établit aujourd'hui à 18,4% contre 36% en 2000 et ne couvre désormais même plus les besoins dans l'éducation prioritaire.

L'annonce de **16.000 suppressions dans le budget 2010 est catastrophique**. Cette politique budgétaire va à rebours de la vague démographique que connaît notre pays. Comment va-t-on pouvoir presser encore plus le citron ? Sur quoi rogner encore un peu plus ?

Les enseignants du premier degré restent au mieux dubitatifs, au pire hostiles à une avalanche de réformes (aide individualisée, stage de remise à niveau, nouveaux programmes, évaluations...) dont ils ne voient que peu le sens et l'utilité pour leurs élèves, notamment les plus en difficulté.

En bref, le moral des troupes n'est pas terrible d'autant que dans le même temps les conditions de travail se dégradent. **Aujourd'hui c'est de respect, de confiance et de sérénité dont les enseignants ont besoin pour mener à bien leur mission éducative.**

La seule magie du soleil estival et du repos n'aura pas suffi à lever les désaccords et tout reste à faire pour notre nouveau ministre. La rentrée c'est toujours le moment des espoirs, des projets et des bonnes résolutions. Malgré la morosité ambiante, à nous les espoirs et les projets, à Monsieur Chatel les bonnes résolutions ... à lui de ne pas oublier que **retirer ses moyens à l'école c'est insulter l'avenir !**

Les militants du SE-UNSA de la Marne vous souhaitent une bonne rentrée !

Aline GEERAERTS, Secrétaire départementale



L'ACTU DE L'EDUC

Toutes les infos sont en temps réel sur notre site départemental <http://sections.se-unsas.org/51/>, sur le site du Se-UNSA national : www.se-unsas.org et dans le **flash infos** hebdomadaire envoyé aux écoles. **Nous publions seulement ici quelques articles généraux.**



Organisation de la semaine Scolaire : l'Aide Personnalisée 60H

En juin, nous vous avons informés de nouvelles directives émanant de la DGESCO sur les 60h, à savoir une forte incitation à faire disparaître de cet horaire, le temps d'organisation. Nous avons donc adressé un courrier au DGESCO pour contester cette interprétation des textes et du protocole signé avec le Ministre DARCOS (voir sur notre site). Nous avons reçu sa réponse le 20 juillet.

Elle confirme que rien ne vient modifier les textes : que le temps d'organisation est bien compris dans les 60h puisqu'il est un temps « en complément » des 24h de travaux en équipe. Pour ce qui est du démarrage de l'AP dès septembre, le DGESCO relativise ses instructions antérieures en indiquant qu'un démarrage rapide de l'aide personnalisée dès le début d'année présente un grand intérêt.

Le SE-UNSA Marne est intervenue auprès de l'IA de la Marne, sur ce sujet et l'a informée que la consigne syndicale serait de continuer à prendre des heures d'organisation pour les MAP sur le même principe que l'an dernier (10H/60H et en tout cas pas en deçà de 6H/60 H). Faites nous remonter vos difficultés à ce sujet.

Nous éditons un mémo spécial 108H que vous pouvez nous demander sur notre adresse mail.

FICHE PRATIQUE : Plan « pandémie grippale » (fiche complète sur notre site)

Le ministre a enfin réuni les syndicats le 28 août sur la « grippe A », comme le SE-UNSA l'avait demandé. Nous avons rappelé notre exigence d'une information, dès la rentrée, en direction des personnels concernant les différentes mesures correspondant aux phases successives envisagées de la pandémie ; la prise en charge des élèves et des personnels présentant des symptômes grippaux ; les mesures prévues pour les personnels à risque (femmes enceintes ; maladies chroniques, insuffisances cardiaques ou respiratoires, diabète...) ; les conditions d'hygiène et de protection dans les écoles, collèges et lycées (entretien des locaux, matériel préconisé dont masques...) ; les modalités de la continuité pédagogique, notamment en cas de fermeture ; la Gestion Ressources Humaines (autorisations d'absences...).

Nous avons aussi obtenu la réunion d'un CHS ministériel sur ce seul sujet le 31 août. Les points suivants y ont été abordés :
- prévention : hygiène et matériel et médecine de prévention / - le corps de réserve sanitaire / - la protection des personnels.
Les CHS académiques et départementaux seront également réunis dès la rentrée.

Le virus grippe A : virus proche de la grippe saisonnière mais qui se propage bien plus vite car il est nouveau (combinaison de virus) et ne rencontre pas de résistance.

Symptômes et effets cliniques proches. Propagation du virus identique à la grippe saisonnière (contact humain)

Symptômes : Fièvre supérieure à 38° C ; Courbatures ; Grande fatigue ; gênes respiratoires comme la toux

Le plan de « pandémie grippale » : campagne de sensibilisation à l'hygiène / préparation d'une campagne de vaccination, adaptation de l'activité à l'épidémie, suivi de l'évolution de la pandémie avec une ou plusieurs vagues prévisibles et des pics dans ces vagues.

Mesures du plan adaptées au développement de la pandémie Ces mesures ne sont pas figées et seront revues selon l'évolution de la pandémie.

Première phase :	Deuxième phase :	Troisième phase :
Campagne sanitaire « gestes barrières » pour limiter la propagation du virus Préparation d'une campagne de vaccination pour la population (à ce jour elle serait facultative)	Situation de cas groupés : Seuil de « 3 » dans une semaine = alerte qui déclenche le processus de décision de fermeture. Il n'y a pas d'automatisme Le préfet prend la décision pour toutes les structures scolaires et autres.	Situation de pandémie : généralisée régionale ou nationale. Fermetures globales avec mise en œuvre du plan de continuité

Personnels à risques : nous conseillons aux personnels de prendre l'attache de leur médecin traitant sur leur situation médicale. Vous pouvez également prendre contact avec le médecin de prévention.

La liste des personnels concernés n'est pas fermement établie pour ce nouveau virus, mais on peut déjà se référer au document suivant concernant la grippe saisonnière : http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/grippe_collectivite/protocole.htm

Les directrices et directeurs demanderont à avoir des informations et consignes claires sur **le matériel** qui doit être mis à disposition des élèves et des personnels dans les écoles pour la campagne sanitaire, **le lien avec les collectivités en cas de difficulté** (intervention de l'IEN), **les modalités de prise en charge** et de signalement des élèves présentant des symptômes, **les informations à apporter** aux collègues de l'école **sur leurs droits** (autorisations d'absences, consignes en cas de symptômes grippaux) pour la mise en œuvre du plan, les informations à donner aux familles.



Laïcité :

La fin de l'année 2009 marquera les 50 ans de la loi Debré. 50 ans qui ont permis aux écoles privées, essentiellement catholiques, de concurrencer le service public et laïque d'Éducation tout en recevant, en cumulé, plusieurs centaines de milliards d'euros d'argent public. Ces sommes permettent chaque année aux établissements privés d'accueillir près de 17% des élèves scolarisés. Le privé ne supporte pourtant, et pour la troisième année consécutive, que 11% des suppressions de postes.

Le SE-UNSA, avec le Comité National d'Action Laïque, continuera à dénoncer les cadeaux incessants accordés à l'enseignement privé et suivra en cette rentrée deux dossiers sensibles :

L'Accord «Kouchner-Vatican»

Le SE-UNSA, dans le cadre du CNAL, avait dénoncé le protocole d'accord «Kouchner-Vatican» dès sa signature le 18 décembre dernier. Ce protocole prévoit la reconnaissance par l'État français de la délivrance des grades universitaires par les universités catholiques.

Le 16 avril 2009, un décret d'application a été publié. Celui-ci, publié en catimini, en dehors de tout débat devant la représentation nationale, est un coup supplémentaire porté à la laïcité de notre République. Le SE-UNSA demande l'abrogation de ce décret et soutient les recours en annulation déposés devant le conseil d'Etat, par les deux organisations du CNAL ayant capacité à agir (UNSA Education et Ligue d'enseignement).

Article 89 et proposition de Loi Carle

Le SE-UNSA et le CNAL, après l'avoir demandé aux groupes parlementaires, appellent les députés à adopter l'article 3 de la loi Carle, abrogeant l'article 89 de la loi du 13 août 2004, et à voter contre les deux autres articles de cette loi. Ils invitent aussi les députés à saisir le conseil constitutionnel si, le cas échéant, cette loi venait malgré tout à être intégralement adoptée.

Si la loi Carle réduit considérablement le champ d'application de l'article 89, elle n'en annule pas pour autant le principe de « parité » que nous contestons. Le passage de 400 000 élèves concernés à quelques milliers seulement n'est ainsi qu'une satisfaction comptable. Cela ne change rien au fond du problème.

Avec l'article 89 ou avec la loi Carle, nous assistons à un glissement dangereux. En effet, ce qui « déclenche » le financement du forfait n'est plus le contrat qui lie la commune avec son école privée, mais le choix d'une famille qui décide de scolariser son enfant dans un établissement privé d'une autre commune. C'est une étape vers un libre marché scolaire.

De surcroît, le maire subit ce choix et n'a pas d'accord préalable à donner. Article 89 ou loi Carle, le principe de libre administration des collectivités locales est donc bafoué, car le maire ne sait qu'a posteriori qu'il doit financer un ou plusieurs forfaits.

Pour le SE-UNSA, l'abrogation pure et simple de l'article 89 est donc la seule issue raisonnable. <http://www.cnal.fr/>

Le [CNAL](http://www.cnal.fr/) est composé des DDEN, de la FCPE, de La Ligue de l'Enseignement, du SE-UNSA et de l'UNSA-Education.

Petite enfance : Osons la qualité !

Pour le SE-UNSA, une réelle politique de la petite enfance devrait être mise en place dans notre pays. Elle devrait ouvrir des choix aux familles, prenant en compte les questions éducatives et sociales. C'est dans cet esprit que le SE-UNSA est membre du collectif « Pas de bébés à la consigne », constitué autour d'associations et de syndicats et qui a déjà lancé une pétition nationale* pour alerter l'opinion publique. <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/>



NON à la MUTATION SUBIE !

Darcos avait donné ses consignes en matière de mouvement. Nous n'avons cessé de dénoncer les dérives du nouveau dispositif qui représente une régression pour de nombreux titulaires. Nous en tirerons le bilan affiné et bien entendu nos représentants nationaux interviendront au ministère pour exiger un mouvement, **transparent et équitable**. Là encore, vous pouvez compter sur le SE-UNSA pour défendre vos intérêts !

Enquête SE-UNSA :

Les enseignants du primaire évaluent les nouveautés de l'année écoulée

Dès son arrivée au pouvoir, le Président a engagé une réforme de l'école, réforme censée diviser par trois en cinq ans le nombre d'élèves en échec. Sept grandes nouveautés ont marqué l'année scolaire 2008-2009 : la réduction du nombre d'heures de classe et la suppression du samedi matin, les nouveaux programmes, la mise en place de l'aide personnalisée, la mise en place de l'accompagnement éducatif dans les écoles de l'éducation prioritaire, les stages de remise à niveau et les évaluations nationales en CE1 et CM2.

Tout au long de l'année, de nombreux collègues nous ont fait part de leur désarroi, de leur fatigue et de celle de leurs élèves, de l'impossibilité de boucler le programme, de la course contre la montre qu'ils ont subie et fait subir à leurs élèves.

Dans le même temps, le Ministre s'est félicité d'une école enfin remise en marche grâce à des programmes recentrés sur l'essentiel, un accompagnement éducatif, des stages de remise à niveau, de nouvelles évaluations et une aide personnalisée qui « donnent satisfaction à tous ».

Qui croire ? Pour en avoir le cœur net, le SE-UNSA a lancé une enquête à destination des enseignants pour dresser un bilan.

Les résultats qui montrent que les collègues naviguent entre franc rejet et scepticisme **prudent**.

(l'enquête complète sur notre site)

Absentéisme

Début de l'été : polémique lancée sur RTL (Deux fois plus d'absentéisme chez les enseignants du primaire que chez les salariés du privé, soit 45% (?). Depuis, le ministère a rendu publics les indicateurs de gestion du premier degré qui tordent le cou à certaines interprétations.

Le taux d'absence est de **7,30%** au plan national. Plus de 40% des absences correspondent à des congés de maternité. Le potentiel réel de remplacement est de **7,15%** des emplois (soit 26 467 emplois en 2008-2009) et permet un taux effectif de remplacement de 91,7%. Depuis 2 ans certains IA font appel à des contractuels. Pour le SE-UNSA, c'est une régression sans précédent.

Loi sur la mobilité dans la Fonction publique (J.O. du 3 août)

Pour l'essentiel elle reprend toutes les dispositions que l'UNSA (comme la plupart des organisations syndicales) avait critiquées. Eric Woerth la considère d'ailleurs comme une boîte à outils devant lui permettre de conduire à bien la « réforme » de la Fonction publique et la réorganisation territoriale de l'Etat.

Des fonctionnaires peuvent intégrer un corps ou un cadre d'emploi, même si des dispositions contraires sont prévues par les décrets particuliers, sans autre exigence que l'accord de l'administration d'accueil. En cas de restructuration, les agents perdant leur poste sont placés dans une nouvelle position : **la réorientation professionnelle**. Le fonctionnaire est alors tenu de suivre une formation ou une adaptation pour accéder à un nouvel emploi. **Le refus de trois offres d'emploi compatibles avec sa situation familiale entraînera la disponibilité d'office**. Ces nouvelles possibilités inscrites dans le statut visent principalement à pouvoir redéployer les fonctionnaires dans le cadre de la réduction du périmètre des services publics mis en place par le gouvernement.

La loi s'attaque à un autre pilier du statut général en élargissant la possibilité de recours aux contractuels. **Elle prévoit même la possibilité d'utiliser des intérimaires.**

Quelques rares points positifs :

- la possibilité de garder l'avancement le plus favorable au retour d'un détachement
- le maintien du système indemnitaire le plus favorable en cas de mobilité (même si c'est un élément favorisant le redéploiement)

La loi supprime les limites d'âge pour accéder à la Fonction publique, elle élargit la mise à disposition en direction des collectivités



RASED ET CLIS : LES NOUVELLES CIRCULAIRES SONT PARUES

Après 6 réunions d'intenses négociations, deux circulaires remplaçant la circulaire 2002-113 sont sorties au B.O.31 du 27 août 2009. Il s'agit de la circulaire 2009-088 relative aux fonctions des enseignants spécialisés des Rased dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire et de la circulaire 2009-087 concernant la scolarisation des élèves handicapés à l'école primaire.

les missions des enseignants spécialisés des Rased / Les grandes lignes de cette circulaire :

- Les aides spécialisées s'inscrivent dans les divers dispositifs d'aide aux élèves en difficulté comme PPRE, aide personnalisée, stage de remise à niveau, mais ils ne se substituent pas à elles.
- Les enseignants du RASED apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante et contribuent aussi au repérage des élèves en difficulté et en situation de handicap.
- Les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves en difficulté, selon des modalités variées (dans la classe, individuelle, ou en regroupement) définies en concertation avec le conseil des maîtres, sous l'autorité de l'I.E.N., et inscrites dans le projet d'école.
- Le conseil d'école est informé.
- L'organisation du RASED composé de maîtres E, G et de psychologues scolaires de la circonscription intègre aussi les enseignants spécialisés « sédentarisés ».
- Les objectifs correspondants aux aides spécialisées à dominante pédagogique et rééducatives sont beaucoup plus condensés que dans la circulaire 2002-113, mais le référentiel de compétences figurant dans la circulaire 2004-026 précisant leurs missions est rappelé. Ces aides ne sont pas cloisonnées mais sont distinctes.
- Les missions des psychologues scolaires dans le cadre du RASED sont conformes à la circulaire 90-083 citée.
- La notion d'antenne- RASED prévoit un fonctionnement au plus proche du terrain.

Le secteur d'intervention des personnels est déterminé de telle façon qu'il garantisse une véritable efficacité pédagogique. Lorsque les personnels sont appelés à se déplacer, les frais occasionnés sont prévus lors de l'implantation des emplois.

Le **SE-UNSA** est intervenu pour défendre les collègues notamment sur les points suivants :

- l'existence d'antennes RASED, notamment dans les secteurs ruraux, là où les distances entre les écoles sont importantes. L'organisation des RASED ne se limite pas en un réseau unique de circonscription.
- l'examen en CTP de l'implantation des emplois et des secteurs d'intervention qui doit être suffisamment limité pour permettre une véritable efficacité pédagogique et une meilleure couverture du territoire, ainsi que la prise en compte des frais occasionnés lorsque les personnels sont appelés à se déplacer lors de l'implantation de ces emplois.
- les heures de coordination et synthèse du Rased afin d'assurer aux enseignants spécialisés le travail d'analyse et de suivi des élèves en difficulté d'une part et le travail avec leurs collègues d'autre part. La version définitive, du ministère propose «un temps de coordination et synthèse, travaux en équipe pédagogiques, relations avec les parents ou participation aux conseils d'école, égal à 108 heures annuelles, soit 3 heures hebdomadaires en moyenne» ;
- Les 18h de formation seront dégagées du temps de présence élèves. Le temps global de travail des enseignants spécialisés en présence d'élèves correspondra ainsi à une moyenne de 23h30 par semaine.

Circulaire sur la scolarisation des enfants handicapés :

Les classes d'intégration scolaire deviennent ... les classes pour l'inclusion scolaire. Ce nouveau texte intègre les modifications apportées par la loi « Handicap » du 11 février 2005, mais ne modifie pas les missions des clis. Il devrait être provisoire en attente de la parution d'autres textes (UPI, pilotage des dispositifs de scolarisation.)

Le **SE-UNSA** a demandé la consultation des instances paritaires pour l'établissement de la carte des Clis. / La prise en compte de la Clis dans l'attribution des décharges de direction. / La définition pour les enseignants de Clis d'un temps de coordination et de synthèse identique à celui des enseignants des Rased de 3 heures auquel s'ajoute un temps de participation aux actions de formation. Le **SE-UNSA** a constamment rappelé que les collègues de Rased et de Clis ne doivent pas être contraints à effectuer directement l'aide personnalisée auprès des élèves présentant des difficultés.

LE SE-UNSA VOUS DÉFEND

L'équipe 1er degré du SE-UNSA



**Aline
GEERAERTS**
06 14 25 31 19

*Titulaire CAPD
Secrétaire générale
Marne*

**Benoît
FOLB**
06 14 25 29 64
*Suppléant CAPD
Responsable
secteur Reims*



**Jean-Michel
ALAVOINE**
06 14 25 30 61

*Titulaire CTPD
Secrétaire général
académique*

De nombreux
militants du SE-
UNSA assurent
le relais dans le
département,
parmi lesquels:

Jeanne Titus Carmel, Reims, 03 26 36 48 92
Didier Petit, Cormontreuil, 03 26 82 12 09
Eric Chaverou, secteur Vitry le François, 03 26 72 26 35
Hervé Defontaine, vallée de l'Ardre
Patrice Barthélémy, Secteur Sézanne, 06 14 25 29 58

N'hésitez pas à les contacter si besoin.

LE SE-UNSA VOUS INFORME

- **Les flashs infos du SE-UNSA Marne** : la lettre électronique : abonnez vous personnellement en nous communiquant votre adresse courriel. **Les flash infos sont en outre envoyés systématiquement à chaque école, demandez le à votre directeur.**

- **Le site départemental** :
<http://sections.se-uns.org/51>

L'actualité en direct, ainsi qu'en téléchargement, grand nombre de nos publications catégorielles.

- **Les publications papiers** : Bulletins L'Enseignant

*Le SE-UNSA tient aussi à votre disposition différentes brochures 1er et 2nd degré: **guide pratique carrière, PE, Lycée collègue, LP, TZR, contractuels, CPE, EPS, Assistants d'éducation, stagiaires, CO-PSY, Maternelle, enseigner hors de France...***

Il suffit de nous les demander au 51@se-uns.org pour les recevoir.



Les permanents du SE-UNSA 51 ne peuvent tous être présents chaque jour : Ils sont enseignants, et donc assurent et préparent leurs cours.

Sur leur temps de représentants syndicaux, ils doivent aussi assurer la représentation du SE-UNSA 51, dans un certain nombre de réunions (rectorat, inspection académique, préfecture, syndicat national de l'Éducation et syndicat interprofessionnel UNSA etc...)...et suivre les **dossiers individuels des adhérents.**



LE SE-UNSA : QUI SOMMES NOUS ?

Le SE-UNSA : Résolument différent !

- Une conception identique du métier d'enseignant, qu'il enseigne en maternelle, primaire, collège ou lycée
- Une conception résolument moderne d'opposition ET de proposition, à l'opposé des conservatismes, totalement autonome indépendant des partis politiques
- Un ancrage dans l'interprofessionnel, avec l'UNSA

Résolument différents : tel était le titre du dernier édito de Christian Chevalier, secrétaire général du SE-UNSA. Car ne vous y trompez pas, tous les syndicats ne défendent pas les mêmes valeurs...



L'actualité éducative de la fin d'année scolaire 2009 a montré combien les approches des différentes organisations syndicales peuvent être divergentes, et combien les conservatismes de tous poils ont encore de beaux restes. La formation des enseignants, la réforme du lycée ou la nouvelle version du brevet des collèges en ont été la démonstration.

Ainsi, là où certains défendent des prés carrés corporatistes, pour le plus grand bénéfice du ministère, nous nous battons pour une conception du métier qui dépasse le repli identitaire de chaque lieu d'enseignement.

Pourquoi refuser d'admettre que le cœur du métier d'enseignant est le même, que l'on exerce en école, au collège ou au lycée ?

Cette façon particulière dont le **SE-UNSA** aborde les sujets éducatifs n'est pas le fruit de quelques lubies. C'est la conséquence même de ce que nous sommes, c'est-à-dire un syndicat moderne, regroupant tous les enseignants de la maternelle au lycée, en capacité d'analyser dans sa globalité un Système éducatif en mouvement, ses lignes de forces, ses faiblesses et ses injustices... et de faire des propositions innovantes.

**« Proposer et s'opposer ! »,
cela aussi nous rend résolument différents !**

Certains se contentent de dire systématiquement non à toutes réformes en s'arc-boutant sur un système sclérosé, alors même qu'ils prônent le changement... sans jamais faire de propositions. Ce n'est pas notre conception du syndicalisme...

**Au SE-UNSA
on se bat
pour aboutir !**

Pour le SE-UNSA, le changement n'est pas une formule creuse. Nous avons des propositions concrètes pour transformer le système éducatif, des revendications claires pour les enseignants.

C'est avec vous que nous les élaborons. C'est avec vous que nous construisons un Syndicat moderne et dynamique !



**Je ne reste pas isolé(e)
je me syndique !**

Les documents d'adhésion sont sur notre site :

<http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>

LE SE-UNSA PLUS PROCHE DE VOUS



POT de RENTREE

mardi 22 septembre 2009 à 18 H00
(locaux de l'UNSA , rez de chaussée de la maison des syndicats,
REIMS)



Réservé à nos adhérents et sympathisants, pour échanger
en toute convivialité autour d'un verre.

Merci de nous signaler votre participation (un mail suffit) afin d'organiser efficacement ce moment.

LE SE-UNSA VOUS ÉCOUTE, VOUS INFORME



Les Réunions d'Information Syndicale Sur le Temps de Travail

Tous les collègues peuvent y participer à raison de 2 réunions de 3 h dans
l'année : instituteurs, professeurs des écoles élémentaires ou maternelles, réseau d'aide, directeurs,
adjoints, brigades ou Zil, syndiqués ou non syndiqués

REIMS : Mercredi 21 octobre 9H/12H, maison des syndicats, rez de chaussée 15 bd de la paix

EPERNAY : Mercredi 18 novembre 9H/12H, maison des associations, rue Cervaux, salle 105

CHALONS : Mercredi 2 décembre 9H/12H, maison des syndicats, 1 place de Verdun

Ordre du jour :

- Actualité du métier
- Vos questions, vos préoccupations (carrière-droits-vie de l'école)

COMMENT PARTICIPER ?

Chaque participant fait parvenir à son IEN un courrier informant de sa participation (voir modèle de lettre).
Celle-ci est de droit (décrets des 28/05/82 et 12/06/87)
au moins huit jours avant.

Cette réunion comptera dans le temps des animations pédagogiques, du temps de concertation ou ½ journée de solidarité. Une attestation de présence sera délivrée



Modèle de courrier à envoyer à l'IEN,

Mme M. l'Inspectrice (teur) de l'Education Nationale, Circonscription de

Mme M. l'Inspectrice (teur) de l'Education Nationale ,

Conformément aux dispositions du décret n°82-447 du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je
participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SE-UNSA le

Je vous prie de croire, Mme M. l'Inspectrice (teur) de l'Education Nationale, en mon profond dévouement.

Date et signature



Se syndiquer est un droit, acquis de haute lutte. Ce n'est ni une assurance, ni un supermarché. C'est une organisation qui défend **les droits individuels et collectifs des adhérents**, mais c'est surtout un moyen d'information, de formation, d'échange, de construction, **de défense d'un "projet" social.**

On assiste à un changement de société. Avec pour horizon : régression des droits sociaux, casse du service public, délocalisation, paupérisation

On peut se replier sans regarder ce qui se passe autour de soi, en espérant que l'orage sera pour les autres. **On peut aussi se battre, s'organiser.** Il est plus que temps de renforcer les organisations syndicales qui défendent les droits sociaux des salariés.

SE-UNSA section de la Marne

Maison des Syndicats, Rez de chaussée

15 Bd de la Paix B.P. 149

51055 REIMS cedex

tél. 03 26 88 25 53 fax. 03 26 40 92 78



Notre site :

<http://sections.se-uns.org/51/>

Notre courriel :

51@se-uns.org



Pour recevoir des infos, renvoyez ce coupon réponse :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse mail : _____ Tel _____ /portable _____
(en minuscules d'imprimerie)



Je **désire recevoir**

- ☐ **Le guide pratique** du SE-UNSA (tout sur la carrière, le métier, mes responsabilités, les rémunérations, ...)
- ☐ **La lettre électronique** du SE-UNSA (indiquez ci-dessus votre adresse mail)
- ☐ **Des informations** sur le syndicat des enseignants SE-UNSA
- ☐ **Le guide spécial MATERNELLE** du SE-UNSA
- ☐ **Le guide scolarisation des élèves en situation de HANDICAP**
- ☐ **Je désire avoir un RV** avec un délégué du SE-UNSA afin d'évoquer un point précis de ma carrière

Talon à retourner à : SE-UNSA Marne, 15 Bd de la Paix BP 149 51055 REIMS CEDEX



SE-UNSA section de la Marne

Maison des Syndicats, Rez de chaussée

15 Bd de la Paix B.P. 149

51055 REIMS cedex

tél. 03 26 88 25 53 fax. 03 26 40 92 78

51@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/51/>

Les enseignants de l'UNSA

Avec le SE-UNSA
Je fais la différence !



Aline GEERAERTS

Secrétaire départementale
Responsable 1er degré
Elue CAPD et CDEN



Patrice BARTHELEMY

Enseignement Professionnel
Elu CAPA PLP académique
06 14 25 29 58



Eric HEBRARD

Secrétaire départemental
UNSA-Education
Titulaire CHS



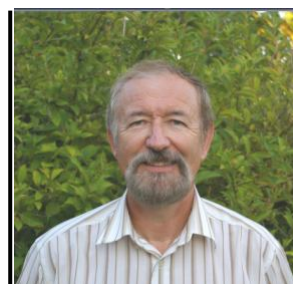
Se-UNSA

Une équipe de
la maternelle
au lycée
pour vous informer
vous conseiller
vous défendre



Jean-Michel ALAVOINE

Secrétaire académique
Titulaire CTPD et CDEN



Philippe GARET

Responsable 2nd degré
Elu CAPA Certifiés et CTPD



Benoît FOLB

Suppléant CAPD
Jeunes Enseignants
IUFM Reims
1er degré Reims

et
Antonio SATURNO
Non titulaires

Bernard GUTH
Responsable retraités

Les permanences à la section

Aline GEERAERTS

Permanences du mardi au vendredi
06 14 25 31 19

Philippe GARET

Permanence le lundi de 14 à 16H30
06 14 25 30 00

Jean-Michel ALAVOINE

Permanence du mardi au jeudi
06 14 25 30 61

Benoît FOLB

Permanence le lundi
06 14 25 29 64

**Au SE-UNSA
on se bat
pour aboutir !**

n° 52 sept 2009

Mélangeons nous !

Les enseignants ne font pas partie d'un monde à part ! Ils côtoient tous les jours d'autres professions, d'autres métiers. C'est pourquoi nous faisons partie d'une union interprofessionnelle qui les rassemble tous :



c'est l' **Unsa**

(Union Nationale des Syndicats Autonomes)

Parce qu'**ensemble** on est plus **solidaires** mais aussi **plus forts** !

Dans votre entourage, si vous côtoyez des salariés qui ont envie de s'engager dans un syndicalisme différent, parlez-leur de l'**UNSA** et invitez les à nous contacter. A l'heure où le droit du travail est détricoté par le gouvernement, il est plus que jamais temps de rejoindre une organisation **moderne de défense des droits des salariés** !

L'**UNSA** Union Départementale de la Marne, ses conseillers du salarié et son service juridique sont joignables au 03 26 89 21 93

UNSA

**Maison des syndicats
rez de chaussée
15 boulevard de la Paix
51100 Reims**

**Denis MENET
06 18 07 46 48**



L' **UNSA-Education** : une composante de l'**UNSA**.

SE-UNSA : un syndicat de l' **UNSA-Education**

(avec **A&I** (Administration et Intendance) / **SIEN** (Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale) / **SNAEN-CT** (Syndicat National des Agents de l'Education Nationale & des

Collectivités Territoriales) / **SNAEN** (Syndicat National des Assistants Sociaux de l'Education) / **SNIES** (Syndicat National des Personnels Infirmiers) / **SNPDEN** (Syndicat National des Chefs d'Etablissement) / **SNPsyEN** (Syndicat National des Psychologues et Personnels d'Orientation) / **SNPTES** (Syndicat National des Personnels Techniques de l'Enseignement Supérieur) / **SNMSU** (Syndicat National des Médecins Scolaires Universitaires) / **SNATE** (Syndicat National des animateurs et Techniciens de l'Education) / **SNAPS** (Syndicat National des animateurs et Professeurs de Sports) / **SEP** (Syndicat de l'Education Populaire)

Interprofessionnelle, l'**UNSA** regroupe des fédérations du

secteur public : **UNSA-Education**, **UNSA Justice**, **UNSA Police**, **UNSA Santé**, **UNSA Territoriaux**, **UNSA Finances**, **UNSA Agriculture**, **UNSA Préfectures**, **UNSA Postes**, **UNSA Télécoms**, **UNSA Equipement**, **UNSA Environnement** ...

et du secteur privé : **UNSA Transports**, **UNSA Agriculture-Agroalimentaire**, **UNSA Banques- Assurances**, **UNSA Commerce**, **UNSA Chimie Pharmacie Pétrole**, **UNSA Energie**, **UNSA Spectacles** ...



L'UNSA avance, se construit, grandit ...

- L'**UNSA** est la 4ème organisation syndicale interprofessionnelle française.
- Les résultats électoraux sont toujours en progression dans le secteur privé comme dans le secteur public.
- L'**UNSA** poursuit son développement dans notre département.

L'UNSA, un syndicalisme moderne d'action et de négociation ...



Recevez l'info en direct avec notre flash-infos « lettre électronique » sur la boîte mail de votre école, votre établissement... et sur votre boîte personnelle. Merci de nous communiquer une adresse personnelle de courriel

Si vous désirez recevoir en plus la lettre électronique de l'**UNSA** interpro, faites-le nous

